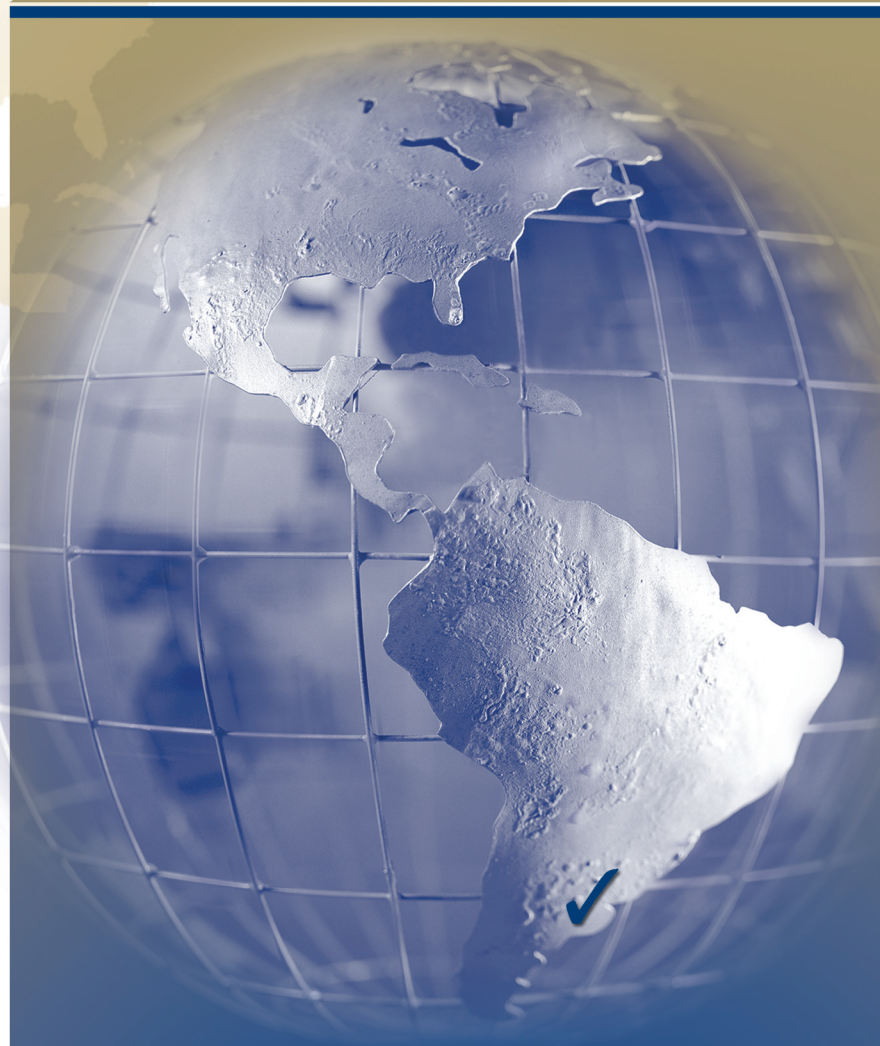




# ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES EN ARGENTINE

28 OCTOBRE 2007

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE



Confédération parlementaire  
des Amériques



**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES EN ARGENTINE**

**28 OCTOBRE 2007**

**RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE**

**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION .....</b>	<b>5</b>
<b>3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL.....</b>	<b>5</b>
<b>4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 28 OCTOBRE 2007 .....</b>	<b>7</b>
4.1 LE SYSTÈME ÉLECTORAL .....	7
4.2 LES LOIS ÉLECTORALES.....	8
4.3 LES AUTORITÉS ET ORGANISMES ÉLECTORAUX.....	9
4.4 LES OPÉRATIONS DE VOTE.....	11
<b>5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN.....</b>	<b>12</b>
5.1 LES RENCONTRES DE TRAVAIL AVEC DES REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS ET D'ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL .....	13
<b>6. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN .....</b>	<b>17</b>
<b>7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA .....</b>	<b>17</b>
<b>8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION .....</b>	<b>18</b>
<b>9. LES ANNEXES.....</b>	<b>20</b>
ANNEXE I – LETTRE D'INTÉRÊT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COPA.....	21
ANNEXE II – LETTRE D'INVITATION .....	24
ANNEXE III – LETTRE DE DÉSIGNATION .....	25
ANNEXE IV – PROGRAMME DE LA MISSION .....	27
ANNEXE V – GRILLE DE L'OBSERVATEUR .....	28

## INTRODUCTION

Fondée en 1997, la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) est une organisation interparlementaire qui réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Elle a notamment pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

Afin de donner cet appui à la démocratie, la COPA souhaite prendre une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain.

Ainsi, du 25 au 29 octobre 2007, une délégation de parlementaires de la COPA s'est rendue en Argentine, plus précisément à Buenos Aires, afin d'accompagner et de témoigner des élections présidentielle et législatives du 28 octobre.

Il s'agissait de la sixième mission à caractère électoral organisée par la COPA depuis qu'elle s'est dotée d'un cadre réglementaire pour l'organisation de telles missions. Les cinq premières missions de ce type, qui se sont tenues en décembre 2005 en Bolivie, en juillet 2006 au Mexique, en octobre 2006 au Brésil, en novembre 2006 au Nicaragua et en septembre 2007 au Guatemala, ont permis de développer un savoir-faire qui a contribué au succès de cette sixième mission.

Ce rapport a pour objectif principal de faire connaître les activités de la mission de la COPA lors de son séjour en Argentine du 25 au 29 octobre 2007 et de présenter les résultats de l'observation. Pour ce faire, le rapport se divise en huit parties : **1) les termes de référence de la mission; 2) la composition de la délégation; 3) le contexte politique pré-électoral; 4) l'environnement juridique et institutionnel des élections du 28 octobre 2007; 5) le déroulement de la mission avant le jour du scrutin; 6) le déroulement de la mission le jour du scrutin; 7) les constats des membres de la mission de la COPA; 8) les conclusions et recommandations de la mission.**

## 1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de missions d'observation électorale de la COPA, le président de l'organisation, M. Carlos Jiménez Macías, dans une lettre adressée au président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, M. Jean-François Roux (Annexe I), en date du 10 octobre 2007, a souhaité que ce dernier entreprenne les démarches pour qu'une délégation de la COPA puisse observer le déroulement des élections en Argentine.

La loi électorale argentine ne prévoit pas la présence d'observateurs internationaux pour témoigner du scrutin. Cependant, le ministère de l'Intérieur et sa Direction nationale électorale, responsables de la préparation, de l'organisation, de la conduite et de la supervision des élections en Argentine, ont prévu « la possibilité d'inviter les responsables d'organisations spécialisées en matière électorale, provenant de pays où la coopération en matière électorale est permanente, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales spécialisées dans ce domaine », afin de permettre l'échange d'expériences dans un cadre de coopération.

C'est dans cette optique que la COPA a reçu, le 18 octobre 2007, une invitation des autorités responsables de l'organisation des élections en Argentine (Annexe II), à former une délégation de parlementaires de la COPA qui serait accueillie à titre d'invité international pour accompagner le premier tour des élections présidentielle et législatives du 28 octobre 2007.

À titre d'invité international, les membres de la délégation ont pu prendre part à un programme de quatre jours préparé par les autorités électorales, afin de se familiariser avec le processus électoral argentin et les procédures du vote le jour du scrutin.

Dans le cadre du programme établi par les autorités électorales argentines, les 25, 26 et 27 octobre 2007, les membres de la mission ont participé à des rencontres d'information auprès de représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral afin d'apprécier sur les lieux l'état de l'organisation des élections.

Le jour du scrutin, les membres de la mission se sont joints à l'ensemble des invités internationaux que les autorités électorales argentines ont accompagné, dans le but de procéder à une observation du déroulement du vote.

## 2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La délégation de la COPA était composée de M. **Jean-François Roux**, chef de mission, président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA et député de l'Assemblée nationale du Québec.

Elle était également composée de M. **Marcel Blanchet**, directeur général des élections du Québec, de M<sup>me</sup> **Norka Maria Cristina Lopez Zamarripa**, magistrate du Tribunal électoral du District fédéral (Mexique) et de M. **Jacques Paquet**, conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA.

## 3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL

C'est en avril 2003 que M. Néstor Kirchner, ancien gouverneur de la province patagonique de Santa Cruz et personnalité alors relativement peu connue sur la scène politique nationale,

remporte l'élection à la suite du désistement avant le second tour de M. Carlos Menem, président du pays de 1989 à 1999. Élu à la tête du Parti justicialiste (PJ) péroniste, M. Néstor Kirchner a su, au cours des premières années de son mandat, tirer profit de cette image d'homme nouveau venu transformer l'Argentine.

Les élections législatives de mi-mandat de 2005 ont par ailleurs été largement perçues comme un test pour le président Kirchner, arrivé au pouvoir alors que le pays se remettait encore de la crise économique de 2001-2002. Cette crise avait alors entraîné une dévaluation de la monnaie nationale et plongé le pays dans une situation de cessation de paiement d'une ampleur sans précédent. Pendant la campagne électorale de 2005, le président a défendu son bilan, affirmant que ses politiques économiques, fondées sur le principe d'une monnaie faible, étaient à l'origine du redressement économique de l'Argentine.

C'est également quelques mois avant les élections de 2005 que le PJ décide de se scinder en deux courants, le premier mené par l'ancien président Eduardo Duhalde et l'autre par le président en exercice Néstor Kirchner, qui crée le Front pour la victoire (*Frente para la Victoria - FV*). Le président Kirchner sortira gagnant de ces élections qui confirment la stabilisation de la situation politique en Argentine. Le mouvement politique du chef de l'Etat, d'obédience péroniste, possède désormais la majorité au Congrès.

À la suite de ces élections législatives, plusieurs réformes contestées (parce que concédant plus de pouvoir à l'exécutif) ont été mises en œuvre : modification de la composition du conseil supérieur de la magistrature, loi sur les décrets de nécessité et d'urgence, loi dite « des super pouvoirs » en matière budgétaire. La récente réforme de la Cour suprême, qui réduit progressivement à cinq le nombre de juges et revient ainsi sur une loi controversée des années 90 grâce à laquelle M. Menem s'était assuré une majorité automatique à la Cour, a en revanche été saluée.

Le chef de l'Etat, bénéficiant d'une popularité très élevée, a pourtant choisi de se désister pour l'élection présidentielle d'octobre 2007 au profit de son épouse, la sénatrice Cristina Fernandez de Kirchner, qui a annoncé officiellement sa candidature le 19 juillet 2007.

Au cours de la période menant aux élections de 2007, l'opposition était très divisée et la scène politique peinait à se recomposer après la quasi-disparition, lors de la crise de 2002, du bipartisme traditionnel (péronistes et radicaux). Seuls les mouvements sociaux situés à la gauche du chef de l'Etat sur quelques sujets ciblés, pouvaient gêner le gouvernement. Cependant, la large victoire de Mauricio Macri (PRO, centre droit), fin juin 2007, au poste de chef de gouvernement (maire) de la ville autonome de Buenos Aires, face à un candidat ministre du gouvernement Kirchner, signalait peut-être l'amorce de la renaissance d'une opposition renforcée.

En septembre 2007, les résultats confus de certaines élections provinciales, notamment à Cordoba (2 septembre) et à Chaco (16 septembre), ont soulevé des inquiétudes quant à de possibles actes de fraude électorale. Certains candidats de l'opposition ont conséquemment réclamé la prise de mesures pour une plus grande transparence en vue des élections à venir et à cet effet, ont demandé la convocation d'observateurs internationaux. Le 2 octobre, les autorités électorales du pays se sont réunies avec les représentants des partis politiques qui ont pu exprimer leurs craintes. Il a par ailleurs été décidé de ne pas procéder à l'invitation d'observateurs internationaux.

Le 28 octobre 2007, les argentins se sont rendus aux urnes pour élire leurs président et vice-président, la moitié (130) des membres de la Chambre des députés, le tiers (28) des sénateurs nationaux, ainsi que le gouverneur et les législateurs dans les provinces suivantes : *Buenos Aires, Formosa, Jujuy, La Pampa, La Rioja, Mendoza, Misiones, Salta et Santa Cruz.*

En vue de l'élection présidentielle, 14 partis et coalitions politiques ont présenté un candidat. En voici la liste, par parti ou alliance :

- *Alianza Concertación Una* – M. Roberto Lavagna
- *Alianza Frente Amplio hacia la unidad latinoamericana* – M. Luis Alberto Ammann
- *Alianza Frente Justicia Unión y Libertad* – M. Alberto Rodríguez Saá
- *Alianza Frente para la Victoria* – M<sup>me</sup> Cristina Fernández de Kirchner
- *Alianza Frente PTS más Izquierda Socialista* – M. José Alberto Montes
- *Confederación Coalición Cívica* – M<sup>me</sup> Elisa Carrió
- *Confederación Lealtad Popular* – M. Juan Rocard Mussa
- Coalition des partis *El Movimiento de la Provincias Unidas, Movimiento por la Dignidad y la Independencia, Unión Popular* et *Movimiento de Acción vecinal* - M. Jorge Omar Sobisch
- *Movimiento independiente de jubilados y desocupados* – M. Raúl Anibal Castel
- *Movimiento Socialista de los Trabajadores* – M<sup>me</sup> Vilma Ripoll
- *Partido Obrero* – M. Néstor Antonio Pitrola
- *Partido Popular de la Reconstrucción* – M. Gustavo Breide Obeid
- *Partido Socialista Auténtico* – M. Fernando Solanas
- *Recrear para el Crecimiento* – M. Ricardo López Murphy

#### **4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 28 OCTOBRE 2007**

##### **4.1 Le système électoral**

L'Argentine est une république fédérale dotée d'un régime de type présidentiel.

Le pouvoir exécutif est détenu par un président élu au suffrage universel direct pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Le président est le chef de l'État et du gouvernement. Le président Néstor Carlos Kirchner occupe actuellement ce poste.

Le pouvoir législatif est exercé par le Congrès national (*Congreso de la Nación*). Cette institution bicamérale est composée d'une Chambre des députés de 257 membres, renouvelée par moitié tous les deux ans, et d'un Sénat de 72 membres élus (trois par province), renouvelé par tiers tous les 2 ans. Les présidents de ces deux chambres au moment des élections étaient, respectivement, M. Alberto Edgardo Balestrini et M. Daniel Osvaldo Scioli.

Au sein du système fédéral, les 23 provinces et le district fédéral de Buenos Aires sont dirigés par un gouverneur élu pour quatre ans au suffrage universel direct et des assemblées régionales. La Constitution réserve au pouvoir central (la Nation) les compétences régaliennes (affaires extérieures, défense, monnaie, crédit) et la sécurité sociale. L'essentiel des impôts est recouvré par le pouvoir central et redistribué aux provinces et aux municipalités qui pourvoient aux biens et services publics.

Élections législatives		
	Chambre des députés ( <i>Cámara de diputados</i> )	Sénat ( <i>Senado</i> )
<b>Membres</b>	257 (scrutin direct)	72 (scrutin direct)
<b>Circonscriptions</b>	24 circonscriptions plurinominales correspondant aux 23 provinces du pays en plus du district fédéral de Buenos Aires	24 circonscriptions plurinominales (3 sièges) correspondant aux 23 provinces du pays en plus du district fédéral de Buenos Aires
<b>Mode de scrutin</b>	Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt <sup>1</sup> . En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.	Scrutin direct majoritaire (listes plurinominales) : 2 sièges à la liste majoritaire et 1 siège à la liste suivante. En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Élection présidentielle	
<b>1<sup>er</sup> tour</b>	Au suffrage universel, est élu président le candidat qui obtient au moins 45 % des voix ou 40 % si un écart d'au moins 10 % le sépare du deuxième candidat ayant obtenu le plus de voix.
<b>2<sup>e</sup> tour</b>	Un deuxième tour est organisé entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix lorsqu'aucun candidat n'obtient la majorité relative prévue par la loi.

## 4.2 Les lois électorales

Le Code électoral national (*Código electoral nacional*) de l'Argentine a été adopté en 1983 et modifié pour la dernière fois en 2002. Il régit l'ensemble des questions relatives au corps électoral, aux autorités électorales, à toutes les étapes du processus électoral ainsi qu'au système électoral national.

Selon le Code électoral, sont électeurs les citoyens des deux sexes, âgés de 18 ans et plus, et qui ne sont pas frappés des incapacités prévues par la loi (art. 1). Le vote est secret et obligatoire sauf exceptions (vieillesse, maladie, éloignement des bureaux de vote). L'abstention est sanctionnée par l'interdiction d'occuper des fonctions ou des emplois publics pendant trois ans.

Depuis novembre 1991, une modification au code électoral stipule que toutes les listes de partis doivent compter un minimum de 30 % de candidates.

<sup>1</sup> Les votes recueillis par les listes de parti sont divisés par 1, 2, 3, 4, etc. Les résultats de ces divisions sont classés par ordre de grandeur, du plus grand au plus petit, et les sièges sont attribués successivement aux partis ayant obtenu les quotients les plus élevés, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à distribuer.

Une dizaine d'autres documents ou lois, en totalité ou en partie, régissent le processus électoral en Argentine, parmi lesquels : la Constitution nationale (*Constitución Nacional*), la Loi sur la création de la Chambre nationale électorale (*Ley de creación Cámara Nacional Electoral*), la Loi sur les partis politiques (*Ley Orgánica de los Partidos Políticos*), la Loi sur le financement des partis politiques (*Ley de Financiamiento de los Partidos Políticos*), la Loi sur les consultations populaires (*Ley de Consulta Popular*), la Loi sur la simultanéité des élections (*Ley de Simultaneidad de Elecciones*), la Loi sur le vote à l'étranger (*Voto en el exterior*), la Loi sur les initiatives législatives populaires (*Ley de Iniciativa Legislativa Popular*) et la Règlementation sur les quotas féminins (*Reglamentación de la ley de Cupo Femenino*).

### **4.3 Les autorités et organismes électoraux**

Les autorités et organismes responsables de la préparation, de l'organisation, de la conduite et de la supervision des élections en Argentine sont le ministère de l'Intérieur et sa Direction nationale électorale, la Chambre électorale nationale et les juges électoraux, les Commissions électorales et enfin, les bureaux de vote.

#### Le ministère de l'Intérieur et la Direction nationale électorale

Il est de la compétence du ministère de l'Intérieur : l'exercice des droits politiques des citoyens, le régime électoral, les partis politiques et leur financement, le droit d'initiative et la consultation populaire. La Direction nationale électorale du ministère de l'Intérieur est chargée plus spécifiquement :

- d'être au fait de la programmation et de l'exécution de la politique électorale nationale;
- de mettre en place les moyens pertinents pour faciliter et perfectionner la tenue du Registre national des électeurs;
- d'assister le secrétariat adjoint dans la proposition des projets de convocation en vue des actes électoraux et intervenir dans la diffusion publique des procédures à suivre pour les citoyens;
- de programmer, organiser et exécuter les scrutins provisionnels des élections nationales;
- d'effectuer les travaux nécessaires à la réalisation d'études statistiques des actes électoraux;
- d'assister le secrétariat adjoint dans la concession de franchises ainsi que dans la distribution du Fonds partisan permanent aux regroupements politiques.

#### La Chambre électorale nationale (*Cámara nacional electoral*) et les juges électoraux (*jueces electorales*)

Le tribunal électoral est constitué de 24 juges fédéraux de première instance avec compétence dans chacun des districts électoraux qui divisent le pays (23 provinces en plus de la capitale fédérale) et d'un unique tribunal d'appel, la Chambre électorale nationale, qui exerce sa juridiction dans toute la République et constitue l'autorité suprême en la matière.

La Chambre électorale nationale, composée de trois juges et de deux secrétaires désignés, a les attributions suivantes :

- diriger et contrôler le fonctionnement du Registre national des électeurs et contrôler ceux des districts conformément à la législation en vigueur;

- diriger et contrôler le fonctionnement du Registre national des membres de partis politiques et contrôler ceux des districts conformément à la législation en vigueur;
- dicter les normes de formation et de fonctionnement des Registres généraux, notamment de districts, de cartes de citoyenneté et de manquements électoraux;
- organiser un Corps de contrôleurs pour vérifier l'état comptable des partis politiques et le respect des dispositions légales applicables;
- mettre en œuvre un système de vérification des médias de communication;
- administrer les ressources provenant de taxes perçues par l'organisation.

Chacun des 24 juges électoraux (*jueces electorales*) est assisté d'un secrétariat électoral dont la charge est confiée à un secrétaire et un secrétaire suppléant. Les juges électoraux ont comme attributions et obligations :

- de proposer les personnes qui occuperont les postes de secrétaire, secrétaire suppléant et des autres employés du secrétariat électoral;
- d'organiser, diriger et contrôler le fichier d'inscription de sa juridiction;
- de corriger et faire imprimer les listes provisoires et registres électoraux;
- de répondre aux réclamations des citoyens représentants des partis politiques sur les données qui les concernent;
- de désigner des auxiliaires aux fonctionnaires nationaux, provinciaux et municipaux, en vue de la réalisation des diverses tâches électorales.

#### Les Commissions électorales nationales (*juntas electorales nacionales*)

Dans chacune des capitales de province, territoire ainsi que dans la capitale fédérale, une Commission électorale est constituée et commence ses travaux soixante jours avant les élections.

Dans la capitale fédérale, la Commission est composée du président de la cour d'appel du contentieux administratif fédéral, du président de la cour d'appel au civil et du juge électoral. Dans les capitales de provinces, elles sont formées du président de la Chambre fédérale, du juge électoral et du président du Tribunal supérieur de justice de la province. Dans les provinces où il n'y a pas de Chambre fédérale, c'est le juge fédéral de section qui sera appelé à participer. Les Commissions électorales des territoires ont la même composition.

Dans la capitale fédérale, la présidence de la Commission électorale est assumée par le président de la cour d'appel du contentieux administratif fédéral. Dans les provinces, c'est le président de la Chambre fédérale ou le juge électoral qui occupe ce poste.

Les Commissions électorales nationales ont les attributions suivantes :

- approuver les bulletins de vote;
- désigner les autorités des bureaux de vote (*mesa electoral*) et déterminer la forme que prendra le scrutin;
- statuer sur les contestations, protestations, soumises à son attention;
- selon leur jugement, décider les causes qui fondent la validité ou la nullité de l'élection;
- réaliser le scrutin du district et proclamer les résultats;
- nommer le personnel transitoire et affecter celui du secrétariat électoral;
- tenir un livre spécial des actes faisant foi de chaque élection.

## Les tables de votation

Chaque table de votation a comme unique autorité un fonctionnaire qui agit à titre de président. Un suppléant est également désigné comme auxiliaire du président. La Commission électorale désigne les autorités de chaque table électorale (art. 72). Ceux-ci reçoivent leur convocation pas messagerie et obtiennent une indemnité de 60 pesos argentins (soit approximativement 20 \$ US.) Une personne qui refuse de remplir sa fonction de président de table de votation peut être sujette à des sanctions.<sup>2</sup>

Aucune autorité, ni aucun juge électoral, ne peuvent ordonner au président du bureau de vote d'admettre le vote d'un citoyen qui ne figure pas dans ses exemplaires du registre électoral (art. 87).

### **4.4 Les opérations de vote**

Le jour de l'élection, 73 767 tables de votation situées dans 12 760 établissements scolaires à travers le pays étaient disposées à recevoir les quelque 27 millions d'électeurs argentins.

Il n'y a aucun vote par anticipation. Depuis 1997, les Argentins vivant à l'étranger peuvent s'inscrire pour voter. En 2007, 45 508 expatriés argentins étaient habilités à voter.

Le jour des élections, il est notamment interdit de tenir tout type de spectacles populaires et de réunions publiques, à l'extérieur ou dans une enceinte fermée, et d'ouvrir un établissement destiné à vendre des boissons alcoolisées (art. 71).

À 8 h, le jour prévu des élections, le président de la table de votation déclare l'ouverture du scrutin et rédige l'acte électoral en complétant les espaces vides du formulaire imprimé dans les registres correspondant à la table (art. 83).

Une fois la table de votation ouverte, les électeurs se présentent en personne, par ordre d'arrivée, avec leur document d'identification civique (art. 84). Dans les faits, trois documents sont permis pour exercer le droit de vote : le *Libreta de enrolamiento*, le *Documento nacional de identidad* (DNI) ou le *Libreta civica*.

Les hommes et les femmes votent à des tables de votation séparées.

Le secret du vote est obligatoire durant tout le déroulement de l'acte électoral. Aucun électeur ne peut se présenter à la table en exposant son bulletin de vote, ni exécuter quelconque geste qui violerait tel secret (art. 85).

Les électeurs munis d'un document d'identification civique peuvent voter uniquement à la table de votation à laquelle ils figurent sur la liste. Le président vérifie si le citoyen à qui appartient le document d'identification figure dans le registre électoral de la table (art. 86).

---

<sup>2</sup> D'ailleurs, dans le cadre des élections de 2007, il a été rapporté que 25 % des postes de présidence des tables de votation de la Capitale fédérale n'avaient pas été comblés le jour précédent les élections. Les autorités électorales ont alors fait appel à des volontaires ou encore à des fonctionnaires de justice pour combler ces postes.

Si l'identité de l'électeur n'est pas contestée, le président remet à l'électeur une enveloppe ouverte et vide, signe l'acte de sa propre main, et invite l'électeur à passer dans l'isoloir pour y insérer son vote (art. 93).

Le président s'assure de la disponibilité d'un nombre suffisant d'exemplaires de bulletins de tous les partis, de façon à ce que ce soit facile pour chaque électeur de les distinguer et d'en prendre un (art. 98). Dans les faits, il est aussi de la responsabilité des représentants de partis de s'assurer du nombre suffisant de bulletins de leur parti respectif.

Les bulletins de vote sont soumis par les partis politiques à l'approbation de la Commission nationale électorale, en nombre suffisant et dans le modèle exact des bulletins destinés à être utilisés le jour des élections. Les bulletins doivent être identiques pour tous les partis politiques, tel que décrits à l'article 62 du Code électoral.

Une fois entré dans l'isoloir, l'électeur choisit et place son bulletin de vote dans l'enveloppe. Il est possible de voter avec un seul bulletin complet ou de le découper et choisir parmi les candidats de différents partis pour chaque catégorie de poste électif. Pour cela, il faut découper suivant la ligne pointillée qui sépare les différents postes électifs d'un même bulletin.<sup>3</sup>

S'il manque des bulletins de vote dans un isoloir, l'électeur devra en aviser le président de la table de votation, lui indiquant simplement qu'il manque des bulletins, sans mentionner le parti pour lequel il manque des bulletins et sans faire de commentaires politiques.

Une fois son choix fait, l'électeur revient immédiatement à la table de votation. L'enveloppe fermée est déposée par l'électeur dans l'urne. Le président, de sa propre initiative ou à la demande des représentants des partis politiques, peut ordonner la vérification afin de savoir si l'enveloppe est bien celle qui a été remise (art. 94).

Le président annote dans le registre des électeurs du bureau, à la vue des représentants des partis politiques et de l'électeur lui-même, le mot « vote » dans la colonne prévue à cet effet. La même annotation, datée, tamponnée et signée est effectuée dans le document d'identification civique de l'électeur (art. 95).

Le scrutin se termine à 18 h. Le président ordonne alors la fermeture de l'accès au bureau, mais continue de recevoir le vote des électeurs qui attendent leur tour (art. 100).

## **5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN**

Il est nécessaire de rappeler que la COPA a reçu, le 18 octobre 2007, une invitation des autorités responsables de l'organisation des élections en Argentine, à former une délégation de parlementaires de la COPA qui serait accueillie à titre d'invité international pour accompagner le premier tour des élections présidentielle et législatives du 28 octobre 2007.

À titre d'invité international, les membres de la délégation ont pu prendre part à un programme (annexe IV) de quatre jours préparé par les autorités électorales, afin de les familiariser avec le processus électoral argentin et les procédures du vote le jour du scrutin.

---

<sup>3</sup> Il y a des bulletins plus petits pour les partis qui ne présentent pas de candidats à tous les postes électifs.

Outre la délégation de la COPA, il y avait plus de quatre-vingts autres invités internationaux provenant, notamment, d'Amérique latine et d'Europe.

## **5.1 Les rencontres de travail avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral**

### **A) Les autorités électorales**

C'est le **jeudi 25 octobre** à 12 h que commençait le programme de la Direction électorale nationale de l'Argentine destiné aux invités internationaux.

Les invités internationaux ont d'abord été conviés à une réunion avec le président de la Chambre électorale nationale, M. **Rodolfo Emilio Munné**. Au cours de cette réunion, ils ont pu prendre connaissance sommairement des différents paramètres de l'organisation des élections en Argentine. Le vice-président de la Chambre électorale nationale, M. **Alberto Ricardo Dalla Via** et le juge de la Chambre, M. **Santiago H. Corcuera**, étaient également présents à cette première rencontre.

Le **vendredi 26 octobre** à 10 h, les invités internationaux ont participé à une réunion de travail avec le Directeur national électoral de l'Argentine, M. **Alejandro Tullio**.

Au cours de cette rencontre, M. Tullio a présenté plus en détail le système électoral argentin. Il a également évoqué, ce faisant, deux faiblesses qui le caractérisent :

1) La liste électorale : il a notamment été mentionné que près de 26 000 noms de personnes de plus de cent ans, présumées mortes, seraient toujours inscrits sur la liste électorale de 2007. La Chambre nationale électorale n'a pas été en mesure de l'épurer, car la loi exige de recevoir les documents civiques des personnes décédées pour retirer leurs noms de la liste. Si les familles des personnes décédées ne remettent pas ce document, il ne peut y avoir de modifications. Toutefois, les autorités électorales ne craignent pas pour autant qu'il y ait des irrégularités ou des gestes de fraude liés à cela.

2) La loi concernant les partis politiques : M. Tullio a également fait mention de l'importance de d'apporter des modifications à la Loi sur les partis politiques pour répondre au déclin auquel font face les partis politiques traditionnels. En effet, au cours des dernières années, ceux-ci se sont divisés en plusieurs factions dirigées par des politiciens ou des candidats charismatiques. Il y a une personnalisation de la politique au point où il est maintenant devenu presque impossible de distinguer à quels partis appartiennent les candidats. Les partis traditionnels n'occupent plus le devant de la scène électorale.

Le **vendredi 26 octobre** à 14 h 30, avait lieu une rencontre de travail avec les responsables du Commandement national électoral au ministère de la Défense. Au cours de cette rencontre, les invités internationaux ont été mis au fait que plus de 100 000 personnes (80 475 militaires et 20 000 réservistes), seraient mobilisées le jour de l'élection pour assurer, si nécessaire, la sécurité et le bon déroulement des opérations.

Le **samedi 27 octobre** à 11 h, les autorités électorales argentines ont présenté aux invités internationaux le processus de compilation et de divulgation des résultats lors de la visite du centre national de compilation des votes situé aux Palais des Communications. Le centre a été mis en place et est opéré par la société espagnole *Indra* qui a obtenu du ministère de l'Intérieur

argentin la responsabilité de comptabiliser et de divulguer les résultats des élections du 28 octobre.

## **B) Les partis politiques**

Le **vendredi 26 octobre** à 18 h 30, les autorités électorales ont organisé une réunion de travail avec une candidate à la députation de la Coalition civique (*Coalición Cívica*) M<sup>me</sup> **Patricia Bullrich**, et son équipe de travail.

D'entrée de jeu, ces représentants de la Coalition civique ont signifié aux invités internationaux que les partis d'opposition réclament depuis longtemps la présence d'observateurs internationaux.

L'équipe a évoqué et dénoncé la volonté de la coalition politique actuellement au pouvoir de chercher à intégrer les partis d'opposition au sein d'une grande coalition de partisans inconditionnels du gouvernement en place (*Partido oficialista*), ce qui aurait pour effet de créer un grand parti hégémonique. À leur avis, les différentes tendances politiques présentes au pays doivent pouvoir s'exprimer de façon autonome.

On a ajouté que cette volonté de construire un grand parti hégémonique pouvait être illustrée par la distorsion des mécanismes constitutionnels, c'est-à-dire par la concentration du pouvoir, par les décisions arbitraires et par l'usage abusif des décrets. Des membres de son équipe ont également mentionné l'utilisation abusive de la flotte d'avions gouvernementale dans le cadre de la campagne électorale du parti au pouvoir.

À deux jours du jour du scrutin, les représentants de la Coalition civique se sont montrés inquiets quant au déroulement des opérations le jour du vote. En effet, ils ont rappelé que comme les présidents des tables de votations et leurs substituts désignés sont convoqués peu de temps avant le jour du vote, plusieurs de ceux-ci manquaient toujours à l'appel. Certains interlocuteurs se sont même demandé si toutes les convocations (*telegramas*) avaient été envoyées.

Ils ont également indiqué que la coalition au pouvoir, le Front pour la victoire (*Frente para la Victoria*), payait ses représentants pour leur travail le jour de l'élection et que cela expliquait pourquoi elle n'aurait pas eu de difficulté à trouver du personnel pour la représenter. Ils sont d'avis que si un parti politique n'a pas un représentant pour chacune des quelque 70 000 tables de votation au pays, il est difficile d'envisager gagner l'élection.

Les personnes rencontrées ont par la suite évoqué l'intention des partis d'opposition de procéder à un compte rapide des résultats à la sortie de bureaux de vote.

Au cours de cette rencontre de travail, il a également été question des firmes responsables des sondages. D'après eux, celles-ci divulgueraient leurs conclusions de façon à sous-entendre que les résultats des élections étaient déjà connus et, de plus, les sondages comporteraient historiquement des erreurs de 10 % quand on les compare aux résultats finaux.

Le problème de la multiplication des listes et des candidats du parti au pouvoir, et par conséquent la multiplication des bulletins de vote, notamment dans la grande région métropolitaine de Buenos Aires, a ensuite été soulevé. En effet, à leur avis, cela pouvait créer de la confusion auprès des électeurs qui auront à choisir parmi plusieurs candidats du même parti ou de la même mouvance.

Enfin, il a été signalé que lors des élections législatives de mi-mandat en 2005, 35 000 cartes d'identité nécessaires à l'exercice du droit de vote auraient été falsifiées.

### C) La société civile

Le **jeudi 25 octobre** à 15 h 30, il y a eu une rencontre de travail avec les universitaires M<sup>me</sup> **Delia Ferreira Rubio**, M<sup>me</sup> **Liliana de Riz**, M. **Daniel Sabsay** et M. **Manuel Mora y Araujo** et le journaliste de *La Nación* M. **Pablo Mendelevich**, portant sur l'organisation des élections du 28 octobre. Au cours de cette rencontre, les invités internationaux ont pris connaissance des commentaires et éléments suivants :

- Le système de votation est de façon générale très transparent. Toutefois, des problèmes pourraient survenir du fait que chaque parti politique doit préparer son propre bulletin de vote, et ce, pour chaque poste électif.
- Il n'existe pas en Argentine de réglementation sur les sondages.
- À moins de 48 heures avant la tenue du scrutin, il est interdit de faire de la publicité électorale et de publier des sondages. Également, on ne peut pas publier un sondage avant 21 h le jour du scrutin.
- Il n'y a pas de courses à la chefferie au sein des partis politiques. Par exemple, c'est le Président de la République qui a choisi son successeur.
- Le vote est obligatoire sous peine de sanctions. En général, entre 75 et 78 % des citoyens exercent leur droit de vote.
- La liste électorale ne serait pas fiable, car on y retrouverait plusieurs noms de personnes décédées.
- Les deux partis traditionnels (*Partido Justicialista*, *Unión Cívica Radical*) ne sont pas très présents dans l'actuelle campagne électorale, ce qui illustrerait la crise des partis politiques en Argentine. Dans cette élection-ci, l'attention porte sur les candidats et non sur les partis, ce qui créerait de la confusion auprès des électeurs.
- Le système de partis serait d'ailleurs en ce moment dysfonctionnel et dans une situation de faiblesse car de plus en plus de factions, d'affiliations, de coalitions et de groupes politiques sont créés.

Par ailleurs, certains universitaires ont soulevé le problème de la violation de la loi électorale dans le cadre de cette campagne signalant, par exemple, que la flotte présidentielle d'avions et d'hélicoptères aurait été mise au service de la candidate de l'alliance au pouvoir, M<sup>me</sup> Christina Fernandez de Kirchner.

Comme il manquait des autorités responsables des tables de votation à trois jours des élections, les intervenants craignaient que le parti au pouvoir ne recrute des partisans pour occuper cette fonction.

En ce qui concerne les zones qui seraient sujettes à des problèmes le jour du vote, ils ont indiqué qu'il fallait surveiller les banlieues de la capitale.

Ils ont rappelé que tous les partis politiques d'opposition s'étaient regroupés pour travailler ensemble pour le compte rapide à la sortie de bureaux de scrutin. Ceux-ci auraient retenu entre 1 500 et 1 700 tables de votations à partir desquelles ils chercheront à estimer, vers 20 h le soir du scrutin, les résultats.

Ils ont souligné qu'il y avait eu une grande amélioration concernant l'accès à l'information, notant, par exemple, que le site Internet des autorités électorales argentines offrait beaucoup de renseignements.

Le **samedi 27 octobre 2007** à 9 h 30, les autorités électorales ont organisé une rencontre de travail avec des représentants d'organisations de la société civile : M<sup>me</sup> **Laura Alonso**, directrice exécutive de *Poder Ciudadano*, M. **Pablo Secchi**, coordonnateur de *Poder Ciudadano*, M<sup>me</sup> **Aleandrina Chichizola** de *Unidos del Sud* et M. **Thomas Legler** de *Democracia Representativa*.

Les représentants d'organisations de la société civile ont souligné qu'il n'y aurait pas eu de progrès concernant la loi électorale depuis la fin de la dictature en 1983.

Ils ont avancé qu'il existerait d'importants problèmes dans l'établissement de la liste électorale, mentionnant par exemple que l'obtention de la carte d'identité dans certaines zones pauvres était difficile et qu'ainsi, plusieurs citoyens n'auraient pas obtenu cette carte qui est pourtant nécessaire pour exercer le droit de vote.

Les intervenants ont de plus soutenu que les communications seraient très difficiles entre le Registre national des personnes (*Registro Nacional de las Personas*), qui émet la carte d'identité nationale, et la justice électorale, qui établit la liste électorale.

Abordant les problèmes survenus lors des élections provinciales de Cordoba le 2 septembre 2007, les représentants ont indiqué qu'il n'y aurait pas nécessairement eu de gestes frauduleux, mais plutôt des faiblesses dans le processus qui ont mené à des irrégularités. Ils ont affirmé que si les résultats étaient serrés le jour de l'élection, comme cela s'est produit à Cordoba, il pourrait y avoir des problèmes.

Ils ont également soulevé les inquiétudes liées à l'envoi des convocations aux responsables des tables de votation. À cet égard, ils ont dénoncé les faiblesses du système et déploré que plusieurs convocations de présidence de tables de votation sembleraient s'être perdues en chemin.

Ils ont mentionné qu'Indra, la firme espagnole responsable du décompte des voix le jour de l'élection, n'aurait pas eu à faire d'appel d'offres pour obtenir ce contrat, étant la seule compagnie à avoir postulé.

Ils ont fait l'observation que la couverture journalistique n'a pas été équitable envers tous les candidats à l'élection présidentielle. Selon eux, seule la campagne de sept des quatorze candidats aurait reçu une couverture adéquate.

## 6. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN

Le jour du scrutin, compte tenu de son statut d'invité international, la délégation de la COPA a suivi le programme préparé par la Direction nationale électorale à l'intention des invités internationaux.

Ainsi, le dimanche 28 octobre, à 9 h 30, des membres du personnel de la Direction nationale électorale ont accompagné les invités internationaux vers le centre de votation situé à l'École N° 6 *General Manuel Belgrano* de la ville de La Florida, dans la province de Buenos Aires, pour prendre connaissance des opérations de vote et du déroulement du scrutin.

À 15 heures, les invités internationaux, toujours accompagnés de représentants de la Direction nationale électorale, ont témoigné des opérations dans un centre de votation dans le quartier *La Recoleta* de la ville de Buenos Aires.

À 20 h, les autorités électorales ont convié la délégation de la COPA au centre de divulgation des résultats réservé à la presse où les résultats provisoires ont été annoncés vers 21 h.

## 7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA

Afin de mener à bien leur travail d'observateurs, les parlementaires disposaient d'une grille de l'observateur électorale préparée par le secrétariat de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA. Cette grille, qui se trouve en annexe V et dont une copie a été remplie pour les deux bureaux de vote visités, se divisait en huit parties et se basait sur les dispositions de la Loi électorale argentine. La grille abordait les aspects suivants du processus électorale :

- 1) Les renseignements généraux sur l'observateur et le bureau de vote;
- 2) Le bureau de vote;
- 3) Le matériel électorale;
- 4) Les électeurs;
- 5) Les plaintes;
- 6) D'autres observations;
- 7) Le dépouillement et le décompte des suffrages;
- 8) L'évaluation globale.

Le programme réservé aux invités internationaux ne prévoyait pas la visite d'un bureau de vote à l'heure de l'ouverture et de la fermeture des opérations de vote.

Dans les deux centres de votation observés, l'organisation physique des bureaux de vote était particulière, car les électeurs se trouvaient souvent à l'étroit. Toutefois, cela semblait être de coutume.

Au centre de votation situé dans le quartier de *La Recoleta* à Buenos Aires, la délégation a observé d'importantes congestions devant les tables de votation à moins de 45 minutes de la fin du scrutin.

Quelques électeurs ont d'ailleurs interpellé les membres de la délégation de la COPA lors de leur passage pour dénoncer le manque d'organisation, les retards et les longues files d'attente.

En ce qui concerne le matériel électoral, les membres de la délégation de la COPA ont pu visiter deux isoloirs (*cuartos oscuros*) qui se trouvaient dans des salles de classe. Les différentes piles de bulletins de vote étaient réparties aléatoirement dans l'isoloir. Il a été difficile d'évaluer s'il manquait ou non des bulletins de vote étant donné le nombre élevé de partis, de coalitions et d'alliances qui présentaient des candidats et du peu de temps alloué aux membres de la délégation pour observer.

Néanmoins, les membres de la délégation ont constaté, par exemple, qu'il aurait pu être possible, sinon facile, pour un électeur de s'emparer de la pile de bulletins d'un parti qu'il n'appuie pas. Si cela s'était produit, il aurait été de la responsabilité de la présidence de la table et des représentants de partis concernés de s'assurer qu'il reste suffisamment de bulletins de vote.

Bien que les membres de la délégation de la COPA n'aient pas été témoins de vols de bulletins de vote, le lendemain, sept partis politiques de l'opposition ont présenté conjointement à la Chambre nationale électorale une plainte formelle dénonçant le « vol massif et systématique » des bulletins de vote dans tout le pays et surtout dans la zone métropolitaine de Buenos Aires. Toutefois, selon le ministre de l'Intérieur, le renouvellement et le contrôle des bulletins de vote seraient la responsabilité des partis politiques et non du ministère de l'Intérieur. Il semble exister un flou juridique à cet égard.

La mission de la COPA a également observé que le temps nécessaire pour exercer le droit de vote pourrait parfois être long et, par conséquent, retarder les opérations. Les membres de la délégation ont estimé, par exemple, que si un électeur, une fois dans l'isoloir, décide de découper les bulletins de vote pour choisir des candidats de différents partis pour chaque catégorie de poste électif ou encore s'il manque des bulletins de vote, cela pourrait prendre plus de 10 minutes. Cependant, la délégation n'a pas été témoin d'un électeur qui aurait pris une période de temps excessive pour voter.

Il n'a pas été possible d'interroger une présidence de table de votation sur le déroulement des opérations étant donné, notamment, l'atmosphère qui régnait. En effet, les longues files d'attente ont semblé générer de grandes tensions et des plaintes de la part des électeurs.

Néanmoins, de façon générale, les électeurs ont semblé à l'aise avec le système et le mode de votation en vigueur. La mission de la COPA n'a pas remarqué d'autres détails susceptibles d'entraver le déroulement du vote.

## **8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION**

La délégation a constaté que les opérations de vote dans les bureaux de scrutin visités se sont déroulées dans le respect des règles électorales en vigueur pour cette élection. Aucune plainte officielle n'a apparemment été formulée par les partis politiques ou par les électeurs dans les deux centres de votation qui ont été visités par les membres de la délégation, et ce, malgré les longues files d'attente et l'atmosphère de désorganisation régnant plus particulièrement dans le second. Toutefois, l'échantillonnage demeure trop restreint pour disposer d'une évaluation quantitativement significative.

Ainsi, les membres de la délégation auraient souhaité observer le processus électoral dans davantage de bureaux de scrutin, et ce, dans différents types de quartier de la région

métropolitaine de Buenos Aires. Ils auraient également souhaité témoigner de l'ouverture et de la fermeture d'une table de votation. Toutefois, cela n'était pas prévu au programme réservé aux invités internationaux.

Les réunions de travail qu'ont eues les membres de la délégation les 25, 26 et 27 octobre 2007 auprès de représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral leur ont permis de prendre connaissance de l'organisation des élections en Argentine ainsi que des principales inquiétudes qui existaient à ce sujet. Quatre principaux problèmes ont été retenus : la confection et le contrôle des bulletins de vote, le déclin des partis politiques, la mise à jour de la liste électorale et la désignation des autorités aux tables de votation.

Concernant les bulletins de vote, les membres de la délégation de la COPA s'interrogent sur la pertinence de donner aux partis politiques la responsabilité de préparer eux-mêmes leurs bulletins de vote en nombre suffisant et de vérifier, tout au long de la journée du scrutin, qu'il y en a en quantité suffisante dans les isoloirs. Dans un contexte où il y a éclatement du système bipartite traditionnel, cette démarche défavoriserait les petits partis qui n'ont pas suffisamment de représentants aux tables de votation le jour de l'élection. La mission de la COPA s'inquiète des risques d'irrégularités importants liés à ce mode de fonctionnement et recommande aux autorités d'examiner les mesures appropriées afin d'éviter la possibilité de vol des bulletins et d'évaluer la pertinence que la préparation, la production et la distribution des bulletins de vote soient dévolues aux autorités électorales exclusivement.

Relativement au déclin des partis politiques rapporté par les intervenants rencontrés, la mission de la COPA rappelle que les démocraties ne pourraient fonctionner sans l'existence des partis politiques. Ceux-ci représentent les citoyens et constituent le lien direct entre une société pluraliste et ses institutions politiques. Ainsi, la délégation de la COPA souhaite sensibiliser les autorités compétentes argentines à ces préoccupations et leur recommande à cet égard d'envisager la mise en œuvre de mesures législatives permettant d'assurer le renforcement des partis politiques en Argentine.

Enfin, il serait essentiel que des modifications législatives ou administratives soient apportées au processus d'établissement et de mise à jour de la liste électorale ainsi qu'au processus de désignation des autorités aux tables de votation, et ce, afin de réduire les doutes qui planent à leur sujet, de limiter les risques d'irrégularités et de permettre le bon déroulement des opérations le jour du scrutin.

Les membres de la délégation soulignent l'accueil cordial et chaleureux qui leur a été réservé par la Direction électorale nationale et tout son personnel dans le cadre du programme réservé aux invités internationaux, par les divers intervenants lors des rencontres de travail avant le jour du scrutin, ainsi que par les citoyens et les travailleurs électoraux à l'occasion de leurs visites dans les bureaux de vote.

## 9. LES ANNEXES

**Annexe I – Lettre d'intérêt de la présidence de la COPA**

**TRADUCTION**



*Sénat de la République, le 10 octobre 2007*

***Député Jean-François Roux  
Président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
RC, Bureau RC.96  
Québec (Québec)  
G1A1A4***

***Objet : Élections présidentielle et législatives du 28 octobre 2007, République d'Argentine.***

*Monsieur le Député,*

*La Confédération parlementaire des Amériques (COPA) a démontré, à travers ses dix années d'existence, son dévouement solide et inépuisable envers la construction d'un système parlementaire régional qui se base sur la coopération multilatérale pour discuter des problèmes qui s'inscrivent dans nos agendas nationaux, problèmes que nous pouvons sans aucun doute résoudre en partageant nos expériences et nos responsabilités.*

*Comme vous le savez, la COPA fait des efforts énormes pour consolider l'un de ses principaux objectifs, c'est-à-dire le renforcement de la démocratie. L'une des manifestations les plus importantes de cet engagement a pris forme lors de l'Assemblée générale de Foz do Iguaçu, Brésil, en mai 2005. Le désir de participer de façon active à l'observation d'élections sur la scène internationale s'est alors traduit par l'adoption du « Règlement sur les missions d'observation électorale de la COPA ».*

*Vous avez vous-même contribué de manière décisive, en tant que président de la Commission de la démocratie et de la paix, au renforcement de la démocratie dans divers pays du continent, et ce, à travers les missions d'observation électorale auxquelles ont participé les membres de la COPA. Celles-ci ont été un véhicule indispensable pour l'amélioration des procédés électoraux et pour le respect du droit de nos peuples au vote libre et sans contrainte.*

*À ce jour, notre organisation a réalisé des missions d'observation électorale en Bolivie (décembre 2005), au Mexique (juillet 2006), au Brésil (octobre 2006), au Nicaragua (novembre 2006) et plus récemment, au Guatemala (septembre 2007).*

*Lors du forum « Femmes parlementaires », qui a eu lieu dans la ville de Zacatecas, Zacatecas, Mexique, du 26 au 29 septembre 2007, j'ai eu l'opportunité d'être sollicité par la sénatrice et 1<sup>e</sup> vice-présidente de la COPA, Madame Edda Evangelina Acuña, pour qu'une délégation de la COPA participe aux prochaines élections présidentielle et législatives de la République d'Argentine, le 28 octobre 2007.*

*La présidence de la COPA comprend bien que la constitution argentine ne prévoit pas la participation d'observateurs électoraux, c'est pourquoi je vous demande amicalement votre aide pour explorer les possibilités d'assister aux élections argentines à travers un mécanisme semblable à celui utilisé lors des élections au Brésil. Les parlementaires de la COPA avaient alors participé à l'observation des élections en tant qu'invités internationaux.*

*Respectueusement, je vous demande de faire les démarches pertinentes auprès des autorités électorales argentines pour obtenir l'information qui permettra de déterminer et d'analyser les possibilités de participer en tant que délégation invitée au scrutin à venir.*

*Je souhaite également vous faire savoir que l'ancienne présidente de la COPA, la députée Jeannet Madriz Sotillo, m'a confirmé qu'elle souhaite assister aux élections du 28 octobre en Argentine. Je vous demande de prendre ces renseignements en considération si votre demande de participation aux élections de cette importante nation du Cône Sud est acceptée.*

*Enfin, j'en profite pour vous réitérer mes félicitations les plus sincères pour le succès des travaux d'observation électorale au Guatemala. À travers l'information qui m'a été transmise par la délégation du Mexique ayant participé à la mission, j'ai été mis au fait des données importantes et des expériences recueillies lors de cet important exercice de souveraineté. Le rapport de la Commission est sans aucun doute une référence importante qui enrichira les accomplissements politiques de la Confédération parlementaire des Amériques. C'est ce succès qui m'amène à vous demander de considérer l'opportunité de*

*former une délégation qui assisterait au second tour des élections du Guatemala prévues pour novembre prochain.*

*En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à mes demandes, je vous prie d'agréer l'expression de ma meilleure considération.*

**Sen. CARLOS JIMÉNEZ MACÍAS**  
*Président de la Confédération  
parlementaire des Amériques (COPA)  
Sénateur du Congrès de l'Union du  
Mexique*

Bureau de la présidence de la COPA, Palais législatif de San Lázaro, Siège de la Chambre des députés du Congrès du Mexique, Édifice D, Deuxième niveau, tél (52) 55 57 16 82 53 fax 01 800 718 42 91 ext. 1257 courriel [presidencia.copa@gmail.com](mailto:presidencia.copa@gmail.com)

## **Annexe II – Lettre d’invitation**

BUENOS AIRES, 18 octobre 2007

**Monsieur le Président de la Confédération  
parlementaire des Amériques  
Sénateur Carlos Jiménez Macías**

Le 28 octobre 2007 prochain auront lieu les élections présidentielle et législatives de la Nation argentine.

La coopération en matière électorale au cours des dernières années a permis l’échange d’expériences et de rapprocher notre réalité nationale avec les pays qui se sont montrés intéressés à la façon par laquelle les différents problèmes liés aux processus électoraux sont résolus en Argentine ou ceux qui ont souhaité recevoir une assistance technique en cette matière.

Dans ce contexte, la Direction nationale (*Dirección Nacional*) a prévu la possibilité d’inviter les responsables d’organisations spécialisées en matière électorale, provenant de pays où la coopération en matière électorale est permanente, ainsi qu’avec d’autres organisations internationales spécialisées dans ce domaine.

Par la présente, j’ai le plaisir de vous inviter pour que nous puissions vous accueillir à titre d’invité spécial dans le cadre des élections nationales susmentionnées.

Vous trouverez ci-joint le programme des activités qui a été préparé pour cette occasion, auquel se sont ajoutées des activités spécifiques à votre condition de parlementaire membre de la COPA.

Je vous prie de recevoir mes salutations cordiales

Dr. Alejandro Tullio  
Directeur électoral national

### **Annexe III – Lettre de désignation**



*Senado de la República Mexicana, 23 de octubre de 2007*

***Dr. Alejandro Tullio  
Director Nacional Electoral  
Ministerio del Interior  
25 de Mayo 101/145  
C1002ABC Buenos Aires  
ARGENTINA***

***Objeto: Elecciones presidenciales y legislativas del 28 de octubre de 2007***

*Estimado Señor Director:*

*En consideración a la decisión que la Dirección Nacional Electoral del Ministerio del Interior de Argentina el día 18 de octubre de 2007, de recibir a la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA) como invitado especial a la celebración de las próximas elecciones generales que se desarrollarán en dicho país, para elegir Presidente, Vicepresidente, Diputados y Senadores el día 28 de octubre del presente año, es un placer informarle que la delegación para la misión de la COPA, que se llevará a cabo entre el 25 y 29 de octubre de 2007 en la Ciudad de Buenos Aires, estará compuesta de las personas siguientes :*

***Jefe de la misión:***

*Sr. Jean-François Roux, Diputado de la Asamblea Nacional de Québec y Presidente de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA*

***Miembros:***

*Sr. Marcel Blanchet, Director General de las Elecciones de Québec*

*Sra. Norka Maria Cristina Lopez Zamarripa, Magistrada del Tribunal Electoral del Distrito Federal, México*

*Sr. Jacques Paquet, Asesor de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA*

*Sra. Maria Elgue, Intérprete*

*Sin más por el momento, reciba las seguridades de mi consideración más distinguida y aprecio.*

*Atentamente*

**CARLOS JIMÉNEZ MACÍAS**  
*Presidente de la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA)*  
*Senador de la República*

## Annexe IV – Programme de la mission

### Programme d'activités pour la mission des invités étrangers

25 au 29 octobre 2007

#### **Jeudi 25 octobre**

12 h	Rencontre avec les magistrats à la Chambre électorale nationale
13 h 30	Réception de bienvenue à la Chambre électorale nationale
15 h 30	Rencontre avec des universitaires et des journalistes (Hôtel NH City)
18 h	Soirée libre

#### **Vendredi 26 octobre**

10 h	Réunion avec le ministre de l'Intérieur et le Directeur électorale national
12 h	Visite de l'exposition de photographies portant sur «Les votes argentins» à Puerto Madero, quai no 3
12 h 30	Déjeuner
14 h 30	Réunion avec le Commandement général électorale
17 h 30	Réunion avec des représentants des partis politiques (Hôtel NH City)
19 h	Période libre
20 h 30	Dîner

#### **Samedi 27 octobre**

9 h 30	Réunion avec des organisations de la société civile ( <i>Poder Ciudadano, Conciencia, Democracia Representativa, Unidos del Sud</i> ) (Palais des Communications)
11 h	Présentation du système de recomptage des votes (Palais des Communications)
12 h 30	Session d'analyse sur les perspectives électorales Brunch (Palais des Communications)
16 h	Soirée libre

#### **Dimanche 28 octobre**

9 h 30	Visite des centres de votation
12 h 30	Déjeuner
15 h	Poursuite de la visite des centres de votation
20 h	Visite du centre de compilation des votes

#### **Lundi 29 octobre**

Toute la journée	Retour des participants
------------------	-------------------------

**Annexe V – Grille de l'observateur**

**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES EN ARGENTINE  
28 octobre 2007**

**GRILLE DE L'OBSERVATEUR ÉLECTORAL**

**1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Nom de l'observateur : \_\_\_\_\_  
District : \_\_\_\_\_  
Bureau de vote : \_\_\_\_\_  
Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_  
Heure de départ : \_\_\_\_\_

**2. BUREAU DE VOTE**

Heure d'ouverture : \_\_\_\_\_  
Si retard, raisons : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

	OUI	NON
Site et aménagement du bureau de vote convenables		
Bureau de vote complet		
Présence des forces de sécurité		
Présence des représentants des candidats/partis		
Présence de publicité électorale sur les lieux		
Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs		

Détails : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 3. MATÉRIEL ÉLECTORAL

	OUI	NON
Urnes adéquatement scellées		
Isoloirs garantissant le secret		
Liste électorale		
Bulletins de vote en nombre suffisant		

	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Le matériel électoral				
Le travail des membres du bureau de vote				
Le travail des agents de sécurité				

Détails : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 4. LES ÉLECTEURS

Nombre d'électeurs inscrits : \_\_\_\_\_

Temps d'attente : \_\_\_\_\_

Temps moyen requis pour voter : \_\_\_\_\_

Électeurs admis sans carte d'électeur : \_\_\_\_\_

Électeurs admis sans être inscrits sur la liste : \_\_\_\_\_

Détails : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 5. LES PLAINTES

	OUI	NON
Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats		
Plaintes formulées par les électeurs		

Détails : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 6. AUTRES OBSERVATIONS

	OUI	NON
Respect du caractère secret du vote		
Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir		
Respect des procédures électorales par le personnel		
Compréhension de la procédure par les électeurs		
Présence dans le bureau de vote de personnes non autorisées		
Déroulement du vote dans l'ordre		
Interruption du vote dans la journée		

Détails: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 7. DÉPOUILLEMENT ET DÉCOMPTE DES SUFFRAGES

Heure du début du dépouillement : \_\_\_\_\_

Nombre d'électeurs inscrits : \_\_\_\_\_

Nombre de votants : \_\_\_\_\_

Bulletins nuls : \_\_\_\_\_

Bulletins blancs : \_\_\_\_\_

Contestations par les représentants : \_\_\_\_\_

Détails : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature des relevés par les représentants : \_\_\_\_\_

Niveau de sécurité dans le transport du matériel au Conseil de district

Excellent ( )

Moyen ( )

Faible ( )

Détails : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 8. EVALUATION GLOBALE

Irrégularités à signaler : ( )

Irrégularités mineures : ( ) Lesquelles?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Irrégularités graves pouvant affecter l'intégrité du processus électoral : ( ) Lesquelles?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_